



NDA pour un DAF externalisé

Par **Bergwahl**, le 12/11/2021 à 15:47

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet de fusion avec une autre société, et n'ayant pas de directeur financier interne, nous avons fait appel à un Directeur Financier Externalisé suite à la lecture de cet article pour lequel nous nous posons la même question : "[Ai-je besoin d'un Directeur Financier externalisé ?](#)"

La question que je me pose avant d'échanger avec ce professionnel externe est relative à l'intérêt d'un accord de non-divulgateion, dans la mesure où ce prestataire aura accès à des informations ultra confidentielles sur les finances de notre société.

Quelle est la portée légale de ce type de document ?

Merci d'avance